

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 OCTOBRE 2022 A 20 HEURES 30

DATE DE CONVOCATION : 27/09/2022.

PRESENTS : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Isabelle GENSOU, Carine MALAPEYRE, Sarah TOVAR
Mrs Éric CHOLLET GABARD, Robert BOURSEAU, Louis DUCARRE,
Jean-Marc ROBERT, Daniel CAPY, Nicolas LACROIX.

ABSENTS EXCUSES : Mmes Christine LAVIDALIE, Annabelle GROMENIL, Béatrice SARTRON a donné procuration à M. Eric CHOLLET-GABARD, Christophe COTTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle GENSOU.

Arrivée de Madame Sarah TOVAR en remplacement de Monsieur Marc BOULOUX démissionnaire.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal a été signé à l'unanimité.

1. DEPART ET ARRIVEE LOCATAIRE

Monsieur PORTAUD Noé et Madame VIGIER Kathleen ont quitté leur logement, 3 Place Albert Seguin, le 31 juillet 2022. Monsieur FOSSARD Gilles et Madame ALLIOLI Martine ont repris le logement le 1^{er} octobre 2022.

Madame DUPHIL Céline quittera son logement, 7 Bis Place de la Poste, le 31 décembre 2022.

2. ARRIVEE OSTEOPATHE

Une ostéopathe souhaite s'installer 2 jours par semaine, le mardi et le samedi au 8 Avenue de la Cave. Il est proposé que le montant du loyer soit divisé en deux afin de permettre à une autre personne de santé d'occuper le cabinet les autres jours de la semaine.

3. DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT – AMENAGEMENT DU BOURG

Un dossier de subvention pourrait être déposé auprès du DEPARTEMENT pour l'aménagement du bourg. Cette subvention serait à hauteur de 65 %.

Le conseil municipal accepte le dépôt.

4. DEMANDE DE SUBVENTION ABRIS BUS

La REGION a accordé une subvention pour l'installation d'un abris bus au lieu-dit « Froin ». La commune aura à sa charge la somme l'installation des têtes de pont, la dalle et pour l'abris bus 400.00 €,

5. PREEMPTION SAFER TERRAIN LIEU-DIT « LA BARRE »

Une préemption a été déposée sur les parcelles AD 271, 274, 276 et 277 par la commune auprès de la SAFER.

6. CONVENTION ENEDIS

Le transformateur de courant électrique situé près de la MAM doit être déplacé. Il est proposé que l'installation de la nouvelle armoire soit du côté de la salle des associations.

Un nouveau rendez-vous sera demandé auprès d'ENEDIS afin de trouver un emplacement plus approprié.

7. DEVIS LAVEUSE

La société ACSO a établi un devis pour une laveuse et une monobrosse. Ces machines seront utilisées pour le nettoyage des sols de l'école, du restaurant scolaire et de la salle communale. Le coût est de 5 220.55 €.

Le devis est accepté à l'unanimité.

8. TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE

Un forfait de 1.50 € le matin et de 2.00 € le soir sera appliqué pour la garderie périscolaire.

Afin de définir s'il est possible de baisser le prix de la garderie, le Conseil Municipal souhaite connaître le nombre d'enfants présents.

9. DEMANDE D'AIDE POUR MADAME MAILLET LUCIE

Madame Lucie MAILLET est en licence 3 Arts Plastiques à l'UFR de BORDEAUX MONTAIGNE et a un accord de visa pour 6 mois en Corée du Sud pour poursuivre ses études.

Elle demande une aide pour ses études. Le Conseil Municipal lui accorde un montant de 150.00 € sous réserve d'une présentation sous forme de carnet de voyage qui sera publié dans la gazette et présenter aux enfants de l'école. 5 votes contre

10. RESTE A RECOUVRER SIRP PERISSAC/ST CIERS D'ABZAC

Le SIRP PERISSAC/ST CIERS D'ABZAC a un reste à recouvrer de 2 485.20 €. Le Service de Gestion Comptable de SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC propose qu'une répartition entre les deux communes PERISSAC et ST CIERS D'ABZAC soit en fonction du lieu de résidence des enfants.

Le Conseil Municipal accepte la proposition.

11. QUESTIONS DIVERSES

- L'inauguration de l'école se déroulera le 19 novembre 2022 à 11 heures.
- Le recensement de la commune s'effectuera du 19 janvier 2023 au 18 février 2023, la mairie recherche deux candidats pour effectuer celui-ci.
- Des devis sont présentés pour la future bibliothèque, la salle des archives et le bureau de vidéo surveillance.
 - Remaniement de la toiture : 17 494.00 € TTC
 - Plafond, mur et portes : 5 769.50 € TTC
 - Electricité : 2 069.00 € TTC

Les devis sont validés.

- Il est conseillé d'installer une climatisation dans le bureau de vidéo surveillance et dans la salle des archives. Il est proposé que la mairie soit également climatisée.
- Un coffret électrique doit être installé au city. Un devis a été établi par Monsieur NAU d'un montant de 1 363.44 €. Le devis est accepté.

- Le conseil municipal demande qu'un devis soit effectué pour l'installation d'un portique et d'une tranchée pour limiter la hauteur des véhicules au city.
- Le Conseil Municipal est informé de la dissolution de l'association LE SEL DE LA SAYE.
- Madame le Maire rappelle que les déchetteries n'accepteront plus les tontes de gazon et les feuilles à compter du 1^{er} novembre 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,
V. VIGIER